

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

**Arrêté du 3 mai 2011 portant renouvellement des membres nommés  
du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry**

NOR : SCSA1130312A

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale,  
Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment son article 4,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Chambéry :  
Le préfet de la Savoie ou son représentant, président.  
L'inspecteur d'académie de la Savoie ou son représentant.  
Mme Florence Vallin-Balas, maire de Cognin.  
Mme Claude Laville, présidente honoraire du comité départemental de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH).  
M. Denis Plaze, directeur de l'Association de gestion pour l'insertion et le reclassement des handicapés (AGIRH).  
Dr Sonia Stebler, médecin ORL de l'établissement.  
M. Christophe Vander Schuren, président de l'Association des déficients auditifs de la Haute-Savoie.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère santé, protection sociale et solidarités.

Fait le 3 mai 2011.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur de l'autonomie  
des personnes handicapées et des personnes âgées,*  
P. RISSELIN